

Lettre d'information Arbonne-la-Forêt N°3

Chères Arbonnaises, Chers Arbonnais

La quatrième semaine de confinement s'achèvera bientôt, cependant, le pic épidémique n'est pas encore atteint. En Seine-et-Marne, le préfet a durci les restrictions de déplacement et interdit les déplacements brefs liés à l'activité physique individuelle entre 10 heures et 19 heures jusqu'au 15 avril 2020.

Le conseil scientifique a proposé trois critères pour envisager la sortie du confinement : juguler la saturation des hôpitaux, réduire fortement le nombre de cas et mettre en place une stratégie préventive (tests de dépistage, masques, suivi numérique du contrôle sanitaire de l'épidémie...). Aucun de ces critères n'est pour l'instant rempli, le confinement doit donc se poursuivre.

Vous trouverez dans la Lettre N°3 les dernières informations communiquées par l'Etat ou la Région, ainsi que quelques idées d'activités. Nous évoquons aussi le sujet des masques et lançons un appel aux couturières (et couturiers) pour réaliser des masques en tissu.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles.

Continuez à bien respecter les règles de confinement et les gestes barrière édictés par le gouvernement.

Prenez soin de vous et de vos proches

Bon courage

L'équipe municipale d'Arbonne-la-Forêt

[Au sommaire de la lettre d'information N°3](#)

1. Déplacements
2. Elections municipales et conseillers communautaires
3. Interdiction des possibilités d'hébergement à titre touristique
4. Information Groupement de gendarmerie départementale de Seine-et-Marne
5. Réouverture du bureau de poste de Barbizon
6. Aides aux entreprises
7. Enfance et Jeunesse
8. Approvisionnement
9. Déchets : points d'apports volontaires (verre, papier...)
10. Les masques : conseils pour faire son masque et appel aux couturières d'Arbonne
11. Santé & Sécurité
12. Que faire pendant le confinement ?
13. Assistance psychologique, quelques N° de téléphone

Lettre d'information N°3 du 10/04/2020

1. Attestations de déplacement

- Rappel. Pour toute absence d'attestation ou attestation mal renseignée, l'amende est de 135 € et 200 € en cas de récidive et majorée à 450 € si elle n'est pas payée dans les 45 jours. [En savoir plus](#)
- Attention : du 7 au 15 avril, les déplacements brefs liés à l'activité physique individuelle sont interdits entre 10h00 et 19h00 pour éviter que les sportifs et autres bénéficiaires des sorties dérogatoires ne se croisent de trop près. Les promenades avec les seules personnes regroupées dans un même domicile et celles liées aux besoins des animaux de compagnies restent autorisées. ([Arrêté préfectoral N°2020/PJI/137](#))
- Nouvelle attestation sur smartphone à [télécharger](#), la [version papier](#) reste valide.
 - Facile d'accès, accessible sur smartphone ou tablette, elle sécurise le contrôle en évitant les contacts.
 - Les données personnelles sont protégées, aucune information n'est envoyée aux serveurs du ministère de l'Intérieur. Ce n'est pas une application mobile, mais une transcription digitale de l'attestation PDF.
 - Le QR Code permet de lire les informations portées dans l'attestation au moment de leur saisie. Lors du contrôle, se placer sur la page 2 de l'attestation (QR code grand format) et éventuellement augmenter la luminosité du smartphone en cas de difficulté de lecture.
 - L'attestation doit être créée lors du départ du domicile, attention aux attestations créées juste avant le contrôle et dont l'horodatage ne serait pas compatible, soit avec l'heure de sortie programmée soit avec la distance prétendument parcourue à partir du domicile depuis l'heure de sortie indiquée.

2. Elections municipales et conseillers communautaires

- Rappel. Les conditions sanitaires n'ont pas permis l'installation des conseils municipaux élus au premier tour, les mandats des équipes sortantes ont été prorogés jusqu'à au moins mi-mai, date à laquelle un rapport indiquera au regard des conditions sanitaires la date d'installation des prochains conseils municipaux.
- Conseil communautaire. La loi du 23 mars 2020 instaure une période transitoire au cours de laquelle siègeront les nouveaux conseillers communautaires élus au 1er tour (après l'installation des nouveaux conseils municipaux élus au 1er tour) et ceux désignés en 2014 pour les communes qui doivent organiser un 2nd tour. Le conseil communautaire sera mixte pendant la période transitoire. Le bureau sortant (président, vice-président) est maintenu jusqu'à l'installation du conseil communautaire renouvelé intégralement à l'issue du 2nd tour. Le conseil communautaire renouvelé intégralement devra se réunir au plus tard le troisième vendredi suivant le second tour des élections municipales et communautaires (L.5211-6 du CGCT) dont la date n'est pas encore déterminée et élire un nouvel exécutif.

3. Interdiction aux hébergements à vocation touristique à recevoir du public

- [Arrêté préfectoral N°2020/DCSE/001](#)
- Art1. La location à titre touristique, des chambres d'hôtel et des meublés de tourisme ou de tout autre logement destiné à la location saisonnière, situés dans le département de Seine-et-Marne est interdite jusqu'au 15 avril 2020.
- Art.2 Cette interdiction ne concerne pas l'hébergement au titre du domicile régulier des personnes qui y vivent, l'hébergement d'urgence ou l'hébergement pour des besoins professionnels. Ces personnes doivent justifier auprès de l'hébergeur du motif de leur demande d'hébergement.
- Art.3 L'arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai maximal de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation d'urgence sanitaire déclarée par l'article 4 de la loi N°2020-290 du 23 mars 2020.

4. Information Groupement de gendarmerie départementale de Seine-et-Marne

- Les actions sont massivement axées sur le respect des mesures de confinement avec de nombreux contrôles.
- Une présence dissuasive pour lutter contre la délinquance en particulier sur les zones commerciales et éviter les troubles à l'ordre public aux abords des commerces d'alimentation.
- L'accueil dans les brigades est maintenu, avec intégration des gestes barrière, en priorité pour les cas les plus graves ou nécessitant un traitement immédiat.
- Mise en place d'un service de pré-plainte en ligne et d'une brigade numérique, qui propose une écoute H24 et 7j/7.
- Création d'une « cellule contact sérénité COVID 19 », dont l'objet est de constituer un point de contact et d'écoute des personnes vulnérables, qu'il s'agisse des seniors ou des victimes de violences intra-familiales
 - 3 rue André Malraux 77000 Melun - Tel : 01 64 71 71 04 - courriel : ggd77@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Diffusion régulière d'informations sur Facebook et Twitter

5. Bureau de poste de Barbizon

- Le bureau de poste de Barbizon sera ouvert à partir du 15 avril le mercredi, jeudi et vendredi de 9h15 à 12h et de 14h à 17h
- Le distributeur de billets sera fonctionnel aux mêmes jours et heures..

6. Aides aux entreprises

- Une [nouvelle brochure](#) a été éditée par la Région Ile-de-France avec de nombreux contacts, informations sur les aides et les prêts et des conseils pour négocier avec les banques, les clients et les fournisseurs.

- Informations sur le [site de la Région](#)

7. Enfance et jeunesse

- Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2020-2021 sont prolongées jusqu'au lundi 20 avril. Les demandes s'effectuent par voie dématérialisée sur le site de la mairie ; [Ecole maternelle](#) - [Ecole élémentaire](#)
- Selon l'UM77, l'inspectrice d'Académie, Madame Debuchy, a confirmé qu'il n'y aura pas de fermeture de classe en secteur rural, sauf accord explicite du maire de la commune concernée. Les 37 fermetures annoncées début 2020 sont reportées. L'école d'Arbonne-la-Forêt n'est pas concernée.
- Apprendre à la maison
 - Des enseignants du CP au lycée sur **France 4** du lundi au vendredi.
 - Une plateforme éducative : <https://www.lumni.fr/>
 - Des fiches scolaires : <https://www.hugolescargot.com/fiches-scolaires/>
- Idées d'activités
 - sur <http://www.momes.net/>
 - France Inter, podcasts : les [grandes odyssées](#) , des histoires à écouter, une histoire et oli, ou [encore une histoire](#)
 - Jeux intelligents avec [la cité des sciences](#)
- Soutien psychologique
 - SOS parentalité, soutenir les parents : 0974 763 693
 - L'école des parents : jecraque@lecoledesparents.com

8. Approvisionnement

- Le marché de Fontainebleau est ouvert le mardi et le vendredi de 8h00 à 13h00, avec des mesures de sécurité renforcées

9. Déchets

- La collecte des déchets est maintenue.
- Les déplacements aux points d'apports volontaires (verre, papier...) sont autorisés, aux points d'apports volontaires proches de chez soi, il faut cocher la case "déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés" sur l'attestation de déplacement dérogatoire.
- Il est rappelé que malgré la fermeture des déchèteries, le tri doit s'effectuer selon les règles édictées par le [SMITOM](#), les matériaux et autres déchets doivent être conservés jusqu'à la réouverture des lieux de collecte et en aucun cas être déposés sauvagement sur la voie publique ou en forêt.

- Rappel : le brûlage des déchets verts reste interdit <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/Air/Reglementations-relatives-au-brulage-des-dechets>

10. Les masques

- La région a livré 200 masques à la commune, ils ont été distribués à la maison de retraite La Forestière et au personnel municipal. Il est possible d'en demander quelques-uns (maximum 3 par personne) pour les personnels en contact avec du public sur justificatif.
- Le port du masque est de plus en plus recommandé, cependant les masques chirurgicaux et les FFP2 restent fléchés en priorité vers le personnel de santé.
- Nous lançons un appel aux couturières (et couturiers) d'Arbonne pour réaliser des masques en tissu, ils pourront être distribués au personnel communal ou à toute personne qui en ferait la demande. Contact : 06 75 71 88 18
- Pour ceux qui souhaitent réaliser leurs propres masques, 3 tutos sur internet ;
 - Masque simple avec serviette **en papier** ou "sopalin" :
 - https://www.youtube.com/watch?time_continue=1&v=7Lg0jnJ3hEo&feature=emb_logo
 - Masque avec feuille **plastique** transparent :
 - https://www.youtube.com/watch?time_continue=1&v=AkStEjmwRRs&feature=emb_logo
 - **L'Afnor** : masques en tissu, dossier téléchargeable sur le site de l'[AFNOR](#)
 - Préconisation : Coton 120 fils - Maillage serré, le soleil ne doit pas passer au travers. Tissu agréable à porter, souple, pour épouser la forme du visage.
 - https://www.youtube.com/watch?time_continue=1&v=krXe8PGMLok&feature=emb_logo

11. Santé & Sécurité

- Don du sang : il est rappelé que les dons du sang continuent pendant la période d'urgence sanitaire. Rendez-vous dans les centres de collecte habituels.
- La Région se mobilise pour les soignants et s'engage à rembourser les équipements (consommables, matériel...) acquis par les médecins et infirmiers libéraux pour faire face à la crise, sur présentation d'une facture. Le dispositif est plafonné à 5.000€, et il suffit d'envoyer un mail à covid-19-sante@iledefrance.fr
- Téléconsultation : un assouplissement des règles pour le coronavirus
 - Jusqu'au 31 mai, l'Assurance maladie prend en charge 100% des honoraires (hors dépassement) pour les téléconsultations en cas de symptômes du Covid-19. Il n'est pas nécessaire d'être « connu » du médecin téléconsulté, ni d'être adressé par son médecin traitant.

- En revanche, les conditions habituelles prévalent pour les autres motifs de consultation : pas de remboursement hors parcours de soins et absence de rendez-vous physique dans les 12 derniers mois avec le médecin consulté.
- Informations sur le covid-19 - <https://solidarites-sante.gouv.fr>
- Attention aux accidents domestiques : avec le confinement, soyez prudents dans vos activités de bricolage et de jardinage (chute de toit ou d'échelle, tondeuse, taille des haies, brûlures et coupures dans la cuisine...). La prise en charge des victimes concourt à l'augmentation d'activité des secours et des services d'urgence à l'hôpital déjà fortement occupés par les malades du Covid19.

12. **Loisirs et culture**

- Informations
 - Le [festival d'histoire de l'art de Fontainebleau](#) prévu du 5 au 7 juin 2020 est annulé.
 - La Nuit européenne des musées, prévue le 16 mai, est reportée au 14 novembre
- Faire du **sport** nombreuses vidéos sur : <https://quefaire.paris.fr/104557/paris-chez-vous-des-vidéos-pour-rester-en-forme>
- **Cuisiner** : Les sites internet regorgent de recettes, saines, faciles et rapides, à faire avec les enfants ou pour vider les fonds de placard. Les plaisirs simples du confinement
- Créer du lien et **écrire aux personnes âgées** qui se sentent bien seules dans leur Ehpad confiné, une belle initiative sur : <https://1lettre1sourire.org/>
- [Plusieurs villes](#) ont lancé l'idée de faire des **dessins pour remercier les éboueurs** pour leurs services, alors pourquoi pas les Arbonnais(es) ? Faites un dessin et collez-le sur votre poubelle.

13. **ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE - services gratuits**

- Kinésologue à Fontainebleau www.stephaniebanchereau-kinesiologue.fr – 06 33 53 68 89
- Cogit'oz 0805 822 810 gratuit (Jeanne Siaud-Facchin)
- Association Terrapsy : accompagnement psychologique par téléphone et en urgence.
- Entretiens avec un psychologue en français, anglais et arabe 7/7 au 0 805 383 922.
- Psysolidaires.org plateforme de prise de rdv en ligne (téléphone ou visioconférence) avec un psychologue bénévole.
- Doctolib : de nombreux psychologues proposent des permanences gratuites via le site
- SOS Amitié : des bénévoles à votre écoute 24/24 si vous avez besoin de parler pour rompre l'isolement au 09 72 39 40 50.
- Victime de violences :
 - Numéro national d'Aide aux Victimes 116 006.

- Numéro national d'aide aux femmes victimes de violences et à leur entourage 39 19 - ligne départementale d'information juridique : 01.60.78.46.30 - Standard pour demander à être rappelé : 06.38.38.16.79 - mails pour demander à être rappelé : contact.cidff77@free.fr pour la Seine-et-Marne
- Enfant en danger : 119.
- En cas d'urgence, appelez le 17.
- Plateforme de signalement des violences : <https://arretonslesviolences.gouv.fr>
- Pour aider les endeuillés : Le délégué du Défenseur des droits pour le secteur de Fontainebleau continue de traiter les réclamations et reste joignable par courrier électronique : francois.rondot@defenseurdesdroits.f

Prenez soin de vous et de vos proches

L'équipe municipale d'Arbonne-la-Forêt